

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 5 (1917)

Heft: 56

Artikel: Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-252711>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

septembre 1877, à Genève, à l'issue du premier Congrès de la Fédération internationale abolitionniste. C'était la première fois, en Europe, que l'on discutait dans une grande assemblée la question de la moralité publique. Trente-deux dames, représentant vingt-trois villes et sept pays, résolurent de former un réseau international de protection autour de toute jeune fille appelée à quitter la maison paternelle pour chercher ailleurs son gagne-pain. Dès son origine, l'Union des Amies de la jeune fille déploya une grande activité pour développer son œuvre de protection et ses membres se recrutèrent nombreux dans tous les pays, puisque de 49 membres qui la composaient au début, elle en comptait 16.530 en 1914, répartis dans 52 pays. La bonne entente internationale qui n'a cessé de régner entre les diverses branches de l'Union a rendu d'immenses services depuis la guerre.

La Branche suisse, elle, fut fondée en 1886; elle compte aujourd'hui 2180 membres, répartis dans 22 cantons, dont 18 ont à leur tête un comité cantonal. Ses deux organes sont *le Bien Public* et *Auf-geschaut Gott vertraut*, journaux mensuels. A l'adresse des jeunes filles, l'Union édite un livre de renseignements, dont la 25^{me} édition, parue en 1904, contient 1540 adresses pour trente-huit pays. On évalue à 100.000 environ le nombre des livrets distribués aux jeunes filles depuis l'origine de l'Union.

C'est au moyen d'affiches apposées un peu partout que l'Union internationale des Amies de la Jeune Fille met les jeunes filles en garde contre les dangers auxquels elles sont exposées en voyage. Les Amies obtinrent de la direction des Chemins de fer fédéraux la permission d'apposer ces affiches dans tous les wagons de 3^{me} classe. Inspiré par les résolutions prises dans l'article 2 de la Convention internationale de Paris en 1905, le texte de ces affiches a pour but de mettre les jeunes voyageuses en garde contre les personnes qui chercheraient à les détourner de leur itinéraire; il avertit aussi les jeunes filles qu'en toute occasion elles peuvent recourir aux chefs de gare, de trains et aux contrôleurs, pour être renseignées et protégées. L'œuvre des gares se poursuit actuellement dans dix-sept localités et le nombre des services rendus dans le cours d'une année s'élève à 25.000.

Les maisons hospitalières sont destinées à recevoir les jeunes voyageuses. Un bureau de placement en est souvent le corollaire.

C'est par tous les moyens en leur pouvoir que les Amies s'efforcent de venir en aide aux jeunes filles; suivant les besoins, elles ont fondé des salles du dimanche, des maisons de convalescence, des écoles ménagères, des cours de couture, de raccommodage, des asiles pour orphelines, des clubs de jeunes filles avec sections d'éclaireuses, etc.

UNE FRANÇAISE: *Vous êtes braves, restez forts;* LOUIS COMTE: *Les vrais héros.* 1 brochure. Fédération abolitionniste française, Paris.

Nouvelles des Groupes.

GENÈVE. — L'approche de l'été n'a pas ralenti cette année, tout au contraire, l'activité de notre Comité, dont les séances de Bureau et de Commissions spéciales se sont multipliées. Il est évident que le dépôt du projet de loi de M. Guillermin sur le suffrage municipal est pour nous une cause très bienvenue de travail! Après entrevue avec l'auteur du projet et discussion avec lui, il a été décidé de soutenir sa proposition immédiatement, auprès du Grand Conseil, par une lettre signée du plus grand nombre possible de Sociétés genevoises féminines et d'intérêt féminin, afin de couper court à l'objection, que ne manqueraient pas de formuler nos adversaires, qu'une faible minorité de féministes seulement réclament le suffrage. A cet effet, une réunion de déléguées de Sociétés a eu lieu le 6 juin, où 17 Sociétés, sur 25 convoquées, étaient représentées. M. Guillermin a exposé son projet, et les droits qu'il conférerait aux femmes; puis M^{me} Fatio-Naville et M. le pasteur Frank Thomas ont chaudement exprimé leur foi dans l'œuvre de solidarité féminine et de justice que constituerait cette réforme. Le texte de la lettre au Grand Conseil a été alors mis en discussion et adopté, pour être envoyé au Grand Conseil, puis communiqué à la presse. — De plus, et bien que les débats ne puissent avoir lieu qu'en automne, au moment où rapportera la Commission du Grand Conseil, nous organisons dès maintenant un pétitionnement féminin en faveur de l'égalité des droits de la femme et de l'homme, et notamment en faveur du projet de loi sur le suffrage municipal. On peut se procurer des listes de pétition, soit par écrit à l'Administration du *Mouvement Féministe*, soit, pendant le mois de juin, au local de l'Association, 22, rue Etienne-Dumont, le mercredi après-midi, de 2 à 5 heures. Cette pétition ne pourra être signée que par les femmes suisses majeures, domiciliées dans le canton, mais toute suffragiste pourra évidemment recueillir des signatures. — Le 22 mai a eu lieu, à l'Aula de l'Ecole de Commerce, une grande séance, destinée spécialement aux « commises », employées de banque et de bureau. Près de 300 d'entre elles avaient répondu à l'appel, et ont extrêmement goûté la conférence, à la fois documentée, simple et familière, de M. Edm. Privat, sur ce sujet: *la Femme dans la vie moderne*. Une discussion a suivi, qui fut pluôt une demande de renseignements complémentaires, l'auditoire étant devenu en grande majorité sympathique à nos idées, et un certain nombre d'adhésions ont été le résultat tangible de cette séance. Son succès, comme sa portée instructive, nous engagent à en organiser une autre analogue, destinée aux demoiselles de magasin. — Notre Assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 17 juin, à 4 heures de l'après-midi, à Coppet. A l'ordre du jour: rapports divers, élection du Comité, modification aux statuts, compte-rendu de l'Assemblée de Lausanne, suffrage municipal au Grand Conseil, et thé. Nous comptons sur une nombreuse participation. E. Gd.

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

I. — Les Sociétés suivantes se sont jointes à l'Alliance Nationale:

1. L'Association bâloise pour le Suffrage féminin (présidente, M^{me} G. Gerhard, Rennweg, 55).
2. Le Groupe local de Schaffhouse de la Ligue suisse des Femmes abstinentes (présidente: M^{me} Stückert, Verrenacker, 4).
3. La Société des Femmes saint-galloises pour le Relèvement moral (présidente, M^{me} Glinz, Brugg (canton de St-Gall).

D'autre part le *Frauen- und Töchterbildungsverein de Biel* s'est vu obligé de se dissoudre.

II. — Vu les difficultés spéciales créées par la continuation de la guerre à notre frontière nord, le Comité de l'Alliance a dû renoncer à tenir l'assemblée générale de cet automne à Schaffhouse. Cette assemblée aura lieu à Baden (Argovie).

Genève. — *Union des Femmes.* — L'Assemblée générale du 10 mai avait réuni un nombreux public, qui a entendu avec intérêt le rapport, toujours si soigné de forme et si complet de fond, de la présidente sur l'activité du Comité, puis ceux des Sections de Lecture et de Couture, des Commissions des Assurances et de l'Ouvroir. Des extraits de ces rapports paraîtront dans le numéro d'août du *Mouvement Féministe*. L'heure avancée n'a malheureusement permis à M^{me} Jomini que de donner un bref aperçu du travail des Unions de Femmes du Canton de Vaud, qui a cependant contribué à prouver la communauté de nos intérêts et de nos préoccupations. — L'Union a



Association nationale suisse pour le Suffrage féminin

Communications du Comité Central.

I. — Conformément au vœu sur l'égalité des salaires, voté à l'Assemblée générale de Lausanne, le Comité Central demande aux Sections de l'Association de faire, dans leurs cantons respectifs, une enquête sur la moyenne comparée des salaires masculins et féminins dans les principales professions et industries de ce canton. Les résultats de cette enquête devront être remis au Comité Central *avant le 1^{er} décembre 1917*, dernier délai.

II. — Conformément à un vœu émis à l'Assemblée de Lausanne, le Comité Central engage les Sections à appuyer dans leur propagande sur le fait que le Code pénal sera soumis à la votation des hommes seuls, sans que les femmes puissent avoir à se prononcer sur des questions qui les intéressent aussi directement que la fixation de l'âge de consentement.

III. — Le Comité Central rappelle aux Sections que l'Assemblée des délégués de Lausanne a fixé la cotisation des Sections pour 1917-1918 au taux de 15 centimes par membre de Section, avec un minimum de cotisation de 5 fr. Les cotisations sont payables dès maintenant au trésorier central, M. Patru, ingénieur, Geyerzstrasse, 77, Berne.

La Présidente: EMILIE GOURD.